

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE
DU CCAS DE GAILLARD
DU 12 JUILLET 2024 à 18H30**

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
Mmes. KAMANDA, BASTIAN
MM. COCHINAIRE, CORNEC, DEGUIN, FOURNIER, PERILLON

Etaient absents représentés : Procurations de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Mme GALY à M. FOURNIER

Etaient absentes excusées : Mmes BOCCARD, SIMULA

Service Action sociale : M. Denis TSCHANN, Directeur

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

Le quorum est atteint.

Mme la Vice - présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres puis énumère les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation du CR de la commission plénière du 09 avril 2024
2. Examen des demandes de subventions
3. Statistiques (domiciliation et aides facultatives 2022, 2023 et 1^{er} semestre 2024)
4. Compte - rendu du comité de pilotage ALM - France services
5. Plan canicule
6. Aides facultatives et aides d'urgence : compte rendu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
7. Questions diverses

Mme la Vice - présidente rappelle ensuite que Mme KEFFIF qui représentait les associations de retraités et personnes âgées au sein du conseil d'administration a démissionné le 20 mars 2024.

Les démarches engagées auprès des associations (Petits frères des pauvres, REGAARS...) pour désigner son remplaçant n'ont pas abouties. La dernière réponse négative a été reçue fin juin par l'association JALMALV 74.

Sur la base de cette « *formalité impossible* », le maire est affranchi de l'obligation légale de choisir un représentant de ces associations. La nomination d'une personne dite « *qualifiée* » est alors une possibilité ouverte par le code de l'action sociale et des familles pour suppléer la carence de représentants visés par ce code.

Un remplaçant a été identifié et devrait pouvoir remplacer Mme KEFFIF à partir de septembre 2024.

I. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLENIERE DU 9 AVRIL 2024

Le CR est validé à l'unanimité.

II. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

ENTRAIDE ADDICT

10 rue du Châtelet, 74240 Gaillard

Depuis 1975, l'association Entraid'addict, vient en aide aux personnes souffrant d'une ou plusieurs addictions. Un combat sans fin toujours aussi indispensable.

L'accompagnement est basé sur l'accueil, l'écoute de la personne par des entretiens individuels, l'orientation vers les structures de consultation et de soin en addictologie et l'animation d'espaces de paroles. Leurs espaces de paroles animés par des bénévoles favorisent l'expression de chacun pour s'y exprimer librement de manière confidentielle, être écouté et compris et trouver de la motivation et des encouragements.

Leur département organise des formations présentées par une psychologue formatrice. Ces formations ont permis à une vingtaine des personnes d'échanger et d'acquérir des compétences directement utilisables dans l'aide et l'accompagnement des personnes.

Montant demandé : 2 000 €.

Montant accordé : 1 000 €

ASSOCIATION ACCUEIL DES FAMILLES DE LA MAISON D'ARRET

171 avenue Mozart - 74136 BONNEVILLE CEDEX


L'association a pour but de soutenir les familles de détenus avant les parloirs. Au-delà de proposer un verre d'eau, un café ou un thé agrémenté d'un biscuit, offrir un jouet aux enfants, une aide pour la prise de rendez-vous, les 27 bénévoles (2 homme et 25 femmes) de l'association œuvrent auprès des familles par leurs sourires, leur écoute, les renseignements afin d'offrir un moment de calme et d'apaisement.

Les verbes clés pour cette association sont « Accueillir – Ecouter – Rassurer – Ne rien demander – Être présente sans jugement ». Une place importante est accordée à la formation des bénévoles. Pour soutenir cette équipe, les former à l'accueil des différents publics et suivre l'évolution des réformes pénales 4 journées de formations sont organisées.

Montant demandé : 300 €.

Montant accordé : 300 €

III. STATISTIQUES (DOMICILIATION ET AIDES FACULTATIVES 2022, 2023 ET 1^{ER} SEMESTRE 2024)

						
STATISTIQUES CCAS						
AIDES FACULTATIVES et DOMICILIATION						
Nature de l'aide	2022		2023		2024 (6 mois)	
	Nbr. de bénéficiaires	Montant	Nbr. de bénéficiaires	Montant	Nbr. de bénéficiaires	Montant
ABONNEMENT TRANSPORT – Commission permanente	12	1724,00€	16	1438,00€	7	658,00€
ABONNEMENT TRANSPORT- Retraités	70	6885,00€	87	9915,00€	57	9978,00€
Bons alimentaires	88	5200,00€	82	4730,00€	38	1850,00€
EPICERIE SOCIALE	129 personnes et 74 foyers *	74 foyers	362 personnes et 149 foyers	149 foyers	244 personnes et 97 foyers	97 foyers
AIDE FINANCIERE (hors abonnements transports)	30	13594,22€	16	6049,15€	7	2390,88€
SECOURS D'URGENCE	1	150,00€	6	1716,72€	3	650,00€
DOMICILIATION (au dernier jour de la période)	84		86		100	
TOTAL	285	27 553,22 €	293	23 848,87 €	212	15 526,88 €

Le montant des abonnements transport pour les retraités a logiquement largement augmenté en 2024 en raison de la suppression des « tarifs seniors » de la TAC en décembre 2023. C'est pourquoi le budget du CCAS pour ces abonnements a été augmenté de 5 000 € en 2024 (soit 15 000 € en 2024 au lieu de 10 000 € en 2023).

IV. COMITE DE PILOTAGE FRANCE SERVIE DU 05.07

M. TSCHANN résume le 1^{er} comité de pilotage qui s'est déroulé le 5 juillet dernier. A cette occasion, les élus ont pu présenter les spécificités de ce service qui répond à la fois aux besoins (accès au numérique et aux droits) des Gaillardins et non Gaillardins ainsi qu'à un accompagnement social réservé aux Gaillardins.

Mme la Vice-Présidente rappelle que le label « France services » a été attribué en 2020, soit bien après le déploiement en 1996 du service ALM (Accueil pour un lendemain meilleur). ALM est l'ADN du dispositif.

L'assemblée prend acte des enjeux et notamment celui de prévenir les deux conseillers contre les risques psycho-sociaux. Les formations dans ce domaine sont essentielles.

V. PLAN CANICULE

Mme la Vice - Présidente rappelle les mesures préventives qui sont déployées en cette période de veille. 80 personnes sont inscrites sur le registre communal dédié et les agents et les élus sont mobilisés en cas de déclenchement du niveau 3.

VI. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DECIDEES EN COMMISSION PERMANENTE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Aides attribuées depuis le 09.04.2024

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
03.05.2024	Frais de soins dentaire	433,50 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	90,00 €
	Prise en charge de transport (4 mois)	52,00 €
	Prise en charge de transport (4 mois)	52,00 €
	Achats de timbres fiscaux	225,00 €
07.06.2024	Permis de conduire	483.00 €
	Assurance habitation	179.00 €
	Centre de loisirs	535.00 €
	Permis de conduire	450.00 €
	Assurance accidents de la vie	61.32 €
	Assurance habitation	63.75 €
05.07.2024	Dette de loyer	600.00 €
	Permis de conduire	412.00 €
	Prise en charge de transport (annuel)	130.00 €
	Remboursement facture d'eau	En attente
Hors commission	Prise en charge de transport (3 mois)	60,00 €
TOTAL		3 826.57 €

VII. QUESTIONS DIVERSES

Permanences « ma commune ma santé »

8 personnes ont été reçues par le représentant de l'association ACTIOM au cours des permanences de mai et juin. Il s'agit de retraités de la commune qui ne sont pas visiblement en situation de précarité sociale. Ces derniers bénéficient en effet de la Complémentaires Santé Solidaire – CSS qui est plus avantageuse.

5 projets de contrats sont en cours pour leur permettre d'obtenir de meilleures garanties ou une baisse de leurs cotisations.

Les prochaines permanences auront lieu les 19.09, 17.10 et 14.11. Inscription auprès du CCAS.

Prochaines animations à l'EHPAD « Les GENTIANES »

14.07 : rassemblement « vieille voitures »

22.07 : vide grenier

Les prochaines commissions plénières auront lieu les 27.09 et 29.11.2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le président du CCAS,

Le secrétaire de séance,

Antoine BLOUIN

Jean-Guy FOURNIER

